



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: arabe

Cinquante-sixième session

Points 59 et 60 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Lettre datée du 10 décembre 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous informer que, soucieux d'améliorer les procédures de travail de l'Assemblée générale et de rationaliser son ordre du jour, mon pays s'est prononcé en faveur de l'examen biennal du point intitulé « Élimination des mesures économiques coercitives utilisées pour exercer une pression politique et économique » à compter de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Ce point a bien été examiné par l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session et aurait dû être inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-septième session, en 2002.

La lecture de la résolution 55/285 de l'Assemblée, en date du 7 septembre 2001, intitulée « Revitalisation de l'Assemblée générale; amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale », nous a permis de constater qu'il est indiqué, au paragraphe 11 de l'annexe de la résolution, que le point en question continuera d'être examiné tous les deux ans, aux sessions paires de l'Assemblée générale, ce qui signifierait qu'il ne serait pas examiné à la prochaine session, contrairement à la décision prise l'année dernière par l'Assemblée générale.

Tout en vous assurant que mon pays maintient sa position et tient à ce que ce point soit examiné tous les deux ans, je me dois de vous informer, compte tenu de l'importance que revêt la question pour mon pays, en particulier, et pour les autres États Membres de l'ONU qui, à une écrasante majorité, ont approuvé la résolution adoptée au titre de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, que mon pays souhaite l'application de la décision prise par l'Assemblée dans sa résolution 55/6 du 26 octobre 2000 aux fins de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session, et que nous préconisons son examen biennal ensuite, aux sessions impaires de l'Assemblée générale.



Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abuzed Omar **Dorda**
